



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E117068

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2008

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOBIGNY 301340584

Siret : 301 340 584 06845

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58 763 113

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE

370 RUE DU CLAPET  
73490 LA RAVOIRE

Téléphone : 04 79 62 45 27

Portable :

Site Internet : engie-homeservice

E-mail : fabienne.merite@engie.com

Responsabilité légale :

BIGAUD YANICK PRÉSIDENT

Fax : 04 79 96 94 89

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/03/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	23/03/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.